

CALENDRIER ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020

Vendredi 7 février

Date limite d'inscription sur les listes électorales.

Du jeudi 20 février au dimanche 23 février

Réunion de la commission de contrôle (article L. 19 du code électoral).

Jeudi 5 mars

Date limite d'inscription dérogatoire sur les listes électorales au titre de l'article L.30 du code électoral.

Dimanches 15 et 22 mars Élections municipales et communautaires

Avant le 1^{er} tour, extraction de la liste d'émargement qui vaut pour les 2 tours.

FÉVRIER

MARS

Mercredi 12 février

Date limite de la décision du maire pour les demandes d'inscriptions effectuées le 7 février.

Lundi 24 février

Date limite de publication de la liste électorale (tableau des inscriptions et des radiations intervenues dans la liste électorale depuis la dernière publication).

Dimanche 8 mars

Date limite de la décision du maire pour les demandes d'inscription effectuées jusqu'au 5 mars.

Mardi 10 mars

Date limite de publication du tableau des inscriptions prises en application de l'article L.30 du code électoral et des radiations intervenues depuis la réunion de la commission de contrôle.